



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 65623

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des assistantes maternelles indépendantes devant la mise en application des 35 heures. En effet la réorganisation du temps de travail des parents au cours de la semaine a des répercussions sur l'organisation du temps de travail des assistantes maternelles, aussi bien pour l'amplitude horaire que pour le nombre des jours de travail, sans aucune compensation salariale. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures pour améliorer le statut des assistantes en fonction de la nouvelle situation qui leur est faite, notamment pour celles qui sont indépendantes des crèches et garderies.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65623

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5124